



3.6 Ontario (ON)

Population : 13 537 994

Nombre d'écoles (M-12) : 4 850

Nombre d'élèves (M-12) : 2 020 301

Nombre de programmes d'apprentissage en ligne (M-12) :
~81

Nombre d'élèves en apprentissage en ligne (M-12) : ~597
000

Gouvernance et réglementation

Il n'existe aucune référence à la formation à distance et/ou à l'apprentissage en ligne dans la loi sur l'éducation ontarienne de 1990. Cependant, cette loi fait mention de la notion d'apprentissage équivalent, lequel est défini comme étant une situation d'apprentissage qui se situe dans un créneau extérieur à l'enseignement traditionnel offert par une commission scolaire. Ce type d'apprentissage est permis en vertu de l'alinéa 3.0.1 de la sous-section 8(1) et peut raisonnablement servir à évaluer la réussite d'un élève.

Depuis 2006, la stratégie d'apprentissage en ligne de l'Ontario a guidé le ministère de l'Éducation afin d'outiller les commissions scolaires avec différents supports susceptibles de fournir aux élèves des expériences d'apprentissage virtuelles et mixtes. La version française de la stratégie, Apprentissage électronique Ontario, a été publiée en 2007. En vertu de cette politique, le ministère fournit aux commissions scolaires un accès à un système de gestion d'apprentissage et à d'autres outils afin de favoriser l'apprentissage électronique et livrer du contenu de cours asynchrones et une variété d'objets d'apprentissage multimédia, ainsi qu'une variété d'autres formes de soutien technique et humain (incluant, dans chaque commission scolaire, un apprentissage axé sur la technologie avec enseignant face aux élèves /traduction libre). Les commissions scolaires offrant soit l'apprentissage en ligne, soit l'apprentissage mixte doivent signer un accord de licence pour pouvoir accéder à tous ces services.

Les écoles financées par les fonds publics doivent déclarer au Système d'information scolaire de l'Ontario les élèves inscrits à l'apprentissage en ligne. Les élèves qui sont inscrits dans des cours en ligne doivent toujours être déclarés, que ces cours fassent partie d'un programme ordinaire de jour, d'un programme d'éducation permanente ou d'un programme de cours d'été.

En Ontario, le financement des programmes de jour de formation en ligne dans les écoles financées par les fonds publics est le même que celui des écoles traditionnelles. Dans le cadre d'une stratégie provinciale, des élèves peuvent s'inscrire à un cours en ligne offert par une autre commission scolaire pourvu qu'ils le fassent par l'intermédiaire de leur propre école. Dans une telle situation, l'applicabilité de frais normalement imposés par la province à des élèves s'inscrivant à des cours en ligne se négocie localement entre les deux commissions scolaires. Le coût par cours crédité pour l'année scolaire 2017-18 était de 769 \$.

Les écoles privées fonctionnent comme des entreprises ou des organisations sans but lucratif indépendamment du ministère de l'Éducation, en accord avec les obligations légales imposées par la loi sur l'éducation. Ces écoles privées ne reçoivent ni subvention ni quel qu'autre soutien financier du gouvernement. Tandis que toutes les écoles privées d'Ontario doivent se soumettre aux mêmes exigences générales, les écoles privées cherchant à obtenir l'accréditation nécessaire pour octroyer des crédits en vue de l'obtention du diplôme d'école secondaire en Ontario doivent se soumettre au contrôle du ministère de l'Éducation. Des inspecteurs cherchent à faire la preuve d'interactions continues entre l'enseignant et les élèves dans le cadre de l'apprentissage en ligne et cherchent à déterminer s'il existe un lien direct entre les attentes et les contenus d'apprentissage du programme-cadre enseignés et évalués conformément aux exigences du ministère et les pratiques observées. Pour chaque cours en ligne donnant droit à des crédits et dispensé par une école privée, toutes les attentes définies dans le Programme d'enseignement incluant les heures d'enseignement, l'évaluation et la communication des résultats doivent être conformes aux politiques décrites dans Faire croître le succès / Évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario – Première édition 1ère – 12ième année 2010 ainsi qu'aux autres documents relevant du programme d'études

Activités d'apprentissage à distance en ligne (M-12)

Chacune des 60 commissions scolaires anglophones et chacune des 12 commissions scolaires francophones ont la capacité d'offrir un type d'apprentissage en ligne en utilisant le système de gestion d'apprentissage commandité par le ministère combiné à leurs propres ressources pédagogiques d'enseignement virtuel.

De nombreuses commissions scolaires participent également à un ou plusieurs consortiums conçus pour permettre à leurs membres de travailler ensemble dans le but de maximiser leurs offres de cours en ligne tout en se partageant les offres de formation, les ressources et les élèves. Durant l'année scolaire 2016-2017 (données disponibles les plus récentes), environ 70 000 élèves étaient engagés dans des programmes d'apprentissage en ligne offerts par des commissions scolaires financées par des fonds publics. Les commissions scolaires francophones ont créé un consortium provincial : le Consortium d'apprentissage virtuel de langue française de l'Ontario (CAVLFO). Cela représente l'équivalent d'une école secondaire dans un environnement virtuel avec directeur, conseillers, éducation spécialisée et tous les autres éléments constitutifs d'une école secondaire régulière. Habituellement, environ 2 500 et 3 000 élèves par année scolaire suivent les cours du CAVLFO.

De plus, le Centre d'études indépendantes (CEI), qui fonctionne au sein de TVO, offre des cours de niveau secondaire à la fois à des adolescents et à des adultes. Les crédits octroyés par les cours du CEI comptent dans le calcul des diplômes de fin de secondaire. Les dernières données reçues suggèrent qu'environ 20 000 élèves sont inscrits au CEI.

En définitive, il existe huit programmes différents d'apprentissage en ligne gérés par des établissements M-12 privés ou indépendants, parmi lesquels certains ont déjà créé leur propre consortium. Les données disponibles les plus récentes indiquaient qu'il y avait approximativement 10 000 élèves inscrits dans des écoles privées virtuelles.

Programme combiné d'apprentissage (M-12)

Le ministère de l'Éducation définit l'apprentissage mixte comme étant de l'enseignement et de l'apprentissage incluant des ressources numériques dans le contexte d'une salle de classe. En plus des ressources variées fournies par le ministère et décrites précédemment (notamment le système de gestion d'apprentissage, le contenu et les ressources numériques, l'apprentissage axé sur la technologie avec enseignant face aux élèves, etc...), le ministère a également financé des commissions scolaires par le biais du fonds de technologie et d'apprentissage entre 2014 et 2017 afin de mettre en place des pratiques innovantes susceptibles de transformer l'apprentissage et l'enseignement. Pour renforcer l'impact du fonds de technologie et d'apprentissage, le gouvernement a lancé une autre source de financement : le fonds d'innovation et d'apprentissage, un investissement continu destiné à soutenir le développement professionnel des éducateurs afin d'accélérer l'innovation dans l'apprentissage et l'intégration de compétences globales.

Le ministère ne surveille pas tous les cas d'apprentissage mixte qui ont lieu dans les écoles d'Ontario. Le ministère fournit des licences pour un système de gestion de l'apprentissage provincial et des outils numériques que les conseils scolaires peuvent utiliser pour créer des opportunités d'apprentissage en ligne avec leurs élèves. Ainsi, tous les éducateurs ontariens ont l'occasion d'utiliser des outils numériques pour offrir une expérience d'apprentissage mixte ou hybride qui réponde aux besoins de leurs élèves.

Au cours de l'année 2017-18, il y a eu approximativement 565 000 connexions uniques dans le système de gestion d'apprentissage dont environ 70 000 correspondaient à des identifiants d'élèves engagés dans l'apprentissage en ligne.